

Se faire dépister, un geste essentiel !

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) de Bretagne vous rappelle pourquoi il est important de se faire dépister

Le cancer colorectal est un cancer fréquent dans la population (2e cancer chez la femme et 3e cancer chez l'homme en termes de fréquence) qui reste associé à une mortalité élevée en l'absence de diagnostic précoce.

Le dépistage permet de repérer un polype avant qu'il n'évolue en cancer ; il permet également la **détection précoce du cancer**, facilitant ainsi les traitements et augmentant les chances de guérison.

Déecté tôt, un cancer colorectal guérit 9 fois sur 10.

Dès 50 ans, un test de dépistage existe, à réaliser à domicile, tous les 2 ans

Ce test de dépistage consiste à rechercher dans les selles des traces de sang invisibles à l'œil nu.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité(e) tous les deux ans par courrier de l'Assurance Maladie à consulter votre médecin traitant ou votre pharmacien, qui vous remettra un test à réaliser chez vous. Même si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez effectuer cette démarche.

Avant la remise du test, des questions vous seront posées sur vos antécédents personnels et familiaux, et sur la présence d'éventuels symptômes digestifs, afin de s'assurer que ce test vous concerne. En fonction de votre situation, d'autres modalités pourront vous être proposées. En cas de symptômes digestifs, il est recommandé de consulter votre médecin traitant.

Commandez votre test facilement en ligne !

Le test peut également être commandé en ligne sur le site monkit.depistage-colorectal.fr où un questionnaire déterminera si ce test est approprié pour vous selon vos antécédents.

Dans 97% des cas, le test est négatif et sera à refaire deux ans après.

En cas de positivité du test (3% des cas), vous serez orienté(e) vers un gastro-entérologue pour une coloscopie, un examen complémentaire qui permet de rechercher la cause de votre saignement.

Simple, rapide et gratuit, ce test peut vous sauver la vie



Le test consiste en un prélèvement unique au moyen d'un dispositif pratique et hygiénique, permettant de recueillir un très petit volume de selles. Le kit inclut une fiche d'identification à compléter, ainsi qu'une enveloppe T pour l'expédition gratuite du test et de la fiche d'identification au laboratoire d'analyses médicales dont les coordonnées sont indiquées sur l'enveloppe.



Hommes et
femmes
50 à 74 ans

Dépistage du cancer colorectal



Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.



Les résultats du test vous seront envoyés par SMS si votre numéro de portable est renseigné sur la fiche d'identification, ou par la Poste, dans le cas contraire.

Les résultats vous seront transmis ainsi qu'à votre médecin traitant. Le test et son analyse sont pris en charge à 100%, sans avance de frais. La consultation chez le médecin traitant est également remboursée dans les conditions habituelles par la Caisse d'Assurance Maladie et la complémentaire santé, de même que la coloscopie en cas de test positif.

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

Antenne 22
02.96.60.83.00

✉ antenne22@depistage-cancer.bzh

Antenne 29
02.98.33.85.10

✉ antenne29@depistage-cancer.bzh

Antenne 35
02.99.30.40.10

✉ antenne35@depistage-cancer.bzh

Antenne 56
02.97.40.29.39

✉ antenne56@depistage-cancer.bzh

Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?

Appelez votre Caisse d'Assurance Maladie :

CPAM : en composant le 3646
MGEN : en formant le 3676
MSA : aux numéros habituels

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

site internet :
<https://depistage-cancer.bzh>

